

HUBERT REEVES

et son équipe
Coordination: Nelly (Ligue Roc)

opinions@canoe.com
Collaboration spéciale

Première historique

Pendant la récente campagne électorale pour la présidence de la République française, le candidat Nicolas Sarkozy s'engageait devant un groupe de neuf structures associatives de protection de la nature et de l'environnement* invitées par la Fondation Nicolas Hulot à hisser l'environnement à un niveau jamais atteint. Dans un courrier du 10 avril 2007, il soulignait : « Je réunirai dès l'automne un Grenelle de l'environnement afin de débattre des sujets les plus importants du développement durable. Je pense à l'intégration dans notre système économique des enjeux environnementaux. »

Une fois élu, et sans perdre de temps, Nicolas Sarkozy tient parole et l'État met sur les rails le Grenelle de l'Environnement de l'automne prochain. Les 9 structures associatives participent à ce lancement.

Rappel historique: un premier Grenelle eut lieu il y a près de quatre décennies. Le nom de Grenelle vient de l'endroit où des accords sociaux furent négociés en pleine crise politique en mai 1968 au ministère du Travail, rue de Grenelle à Paris. Ils entérinaient :

Sarkozy a tenu parole

- une augmentation de 25 % du SMIG et de 10 % en moyenne des salaires réels, une baisse du temps de travail (40 h par semaine);

- la création de sections syndicales d'entreprise (loi du 27 décembre 1968).

Revenons en 2007, cette fois la crise n'est pas politique mais écologique. Le seul ministre d'État est celui qui est chargé de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. C'est Alain Juppé qui expose l'objectif: « Nous allons nous mettre au travail tout l'été et, en septembre ou octobre, nous tiendrons cette grande conférence dont l'objectif ne va pas être de faire une nouvelle fois un tour d'horizon des urgences environnementales, parce qu'elles sont connues, mais au contraire d'essayer de sélectionner des programmes d'action, avec des actions concrètes réalisables dans les deux ou trois ans qui viennent. » Mais Alain Juppé a démissionné... C'est Jean-Louis Borloo qui prend le relais et s'engage dans l'aventure qu'il juge passionnante.

Qu'attendent les associations ?

Ce Grenelle doit être un moment privilégié de négociations entre les parties prenantes (cinq collègues de 8 membres: État, collectivités locales, patronat, syndicat et associations environnementales) pour déboucher sur des mesures à la hauteur des grands enjeux environnementaux.

Les neuf structures associatives entendent porter ensemble des propositions fortes et concrètes et les déterminent en invitant d'autres associations à leurs commissions de travail sur les thèmes suivants :

1° — Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie

2° — Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

3° — Instaurer un environnement respectueux de la santé

4° — Agriculture, distribution: favoriser des modes de production et de consommation durables

5° — Construire une démocratie écologique

6° — Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité

Ce Grenelle contribue à renforcer le dialogue entre un super-ministère et les associations de protection de la nature et de l'environnement, devenus des partenaires environnementaux aussi indispensables que les partenaires économiques et sociaux du Grenelle de 1968 l'étaient et le sont toujours. Le développement durable nécessite trois piliers d'égale importance: le social, l'économique et l'environnemental.

* Liste des structures par ordre alphabétique: Amis de la Terre, Écologie sans frontières (ESF), Fondation Nicolas Hulot (FNH), France Nature Environnement (FNE), Greenpeace, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Ligue ROC, Réseau Action Climat (RAC), WWF.